

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres Présents : 16

Nombre de Membres Absents : 3

Date de Convocation : 9 décembre 2019

PRESENTS : MM Daniel HERBAUT, Guillaume WGEUX, Mme Régine MAHIEU, Mme Cécilia CHOTEAU, Mme Marie-Jo KRAMARZ, M. Benoît COURDENT, M. Philippe ACQUART, M. Michel LOBBEDEY, Mme Marie-Pascale RICHET, Mme Nathalie BENIER, M. Fabien COUSTENOBLE, M. Serge MAROTTE, M. Gilles GALLIANO, Mme Sophie PERTUISET, Mme Sylvie VANDECASTEELE, M. François RYCKEBUSCH

ABSENTS QUI ONT DONNE PROCURATION : Mme Stéphanie VLIEGHE à Mme Régine MAHIEU, M. Eric VERMON à M. Gilles GALLIANO, Mme Céline RICHARD à Mme Cécilia CHOTEAU

L'an deux mille dix neuf le seize décembre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur Daniel HERBAUT, Maire suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

OBJET : TARIF DE SERVICE AU 01/01/2020

1) Taxe funéraire

Concessions de terrains au cimetière communal : tarif au mètre carré

. 30 ans : 90 € fournois / 450 € non fournois (respectivement 80€ et 410 € en 2019)

. 50 ans : 160 € fournois/ 850 € non fournois (155 et 810 € en 2019)

Colombarium

Case 2 urnes :

. 15 ans : 550 fournois 900 non fournois (525 € et 860 € en 2019)

. 30 ans : 850 fournois 1 400 non fournois (825 € et 1300 € en 2019)

2) Location de prêt de matériel

. 1 table et ses tréteaux 4.20 € par jour (idem en 2019)

. 1 chaise 0.60 € par jour (idem en 2019)

. 1 barrière de voirie 0.70 € par jour (idem en 2019)

. le podium (salle Octave d'Hespel) 75 € fournois (idem en 2019)

250 € non fournois (idem en 2019)

2) Location des garages communaux

. un grand garage : 70 € par mois (70 € en 2019)

. un petit garage : 61 € par mois (61 € en 2019)

3) Location des jardins ouvriers

. Jardin ouvrier situé le long de la RN41 : 10 € l'unité/an (10 € en 2019)

. Jardin ouvrier situé rue Gombert : 10 € l'unité/an (10 € en 2019)

5 € en cas de demande de location d'un ½ jardin

4) Location de la salle communale

- Salle Octave d'Hespel

. vin d'honneur 325 € Fournois (325 € en 2019)

600 € Non fournois (580 € en 2019)

. repas ou soirée 555 € Fournois (555 € en 2019)

800 € Non fournois (790 € en 2019)

Du 1.4 au 30.09.2020

900 € Non fournois (870 € en 2019)

Du 01.01 au 31.03.2020 et du

01/10/2020 au 31.12.2020

. journée supplémentaire : 80 € fournois (80 € en 2019)

250 € non fournois (250 € en 2019)

Réservation ferme dès le versement d'un acompte de 30 % de la somme totale de la Location. Solde versé à la remise des clés, avant la date de location.

5) Location de l'annexe 1 de la Mairie de Fournes en Weppes

. 120 € par location (jauge fixée à 20 personnes) – 60 € la demi-journée

6) Location de la cantine de l'école du Clos d'Hespel

. 200 € pour la journée (jauge fixée à 60 personnes) ; extérieurs : 400 €

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

OBJET : admission en non valeur

Monsieur le Comptable du Trésor nous a fait parvenir une demande d'admission en non valeur pour des dettes anciennes, l'une de 10 € et l'autre de 9.50 €, soit un total de 19.50 €.

Ces dettes s'avérant impossible à recouvrer, Monsieur le Maire propose d'admettre ces deux sommes en non valeur ; l'imputation devra donc être effectuée au compte 6541 pour un montant total de 19.50 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent ces admissions en non valeur pour un montant total de 19.50 €.

Objet : décision modificative N° 9 – opération vidéosurveillance

Monsieur le Maire explique avoir reçu le devis d'Eiffage pour la vidéosurveillance que Fournes en Weppes souhaite mettre en place avec trois autres communes. Le devis se monte à 157 759 €. Or, il reste sur l'opération « vidéosurveillance » 110 000 €.

Afin de pouvoir mener à bien cette opération pour laquelle la Commune a reçu une subvention de la M.E.L. et de la Préfecture, Monsieur le Maire propose de prendre 48 000 € sur le compte 2135 et d'abonder l'opération 266 « vidéosurveillance » de la même somme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative afin de pouvoir mener à bien la mise en place de la vidéosurveillance dans la commune.

OBJET : Décision modificative n° 10 – travaux de rénovation du local anciennement Office du Tourisme

Monsieur le Maire rappelle le souhait d'un artisan potier de louer à la commune le local, ancienne mairie et ancien Office du Tourisme, pour en faire son atelier et son point de vente.

Avant de réaliser cette location, il convient de réaliser des travaux de rénovation de ce lieu qui sont chiffrés à environ 37 000 €.

Pour l'exercice 2019, 20 000 € ont été prévus sur l'opération 267 « Office du Tourisme ». Monsieur le Maire propose donc de prendre 17 000 € sur le compte 2135 et d'abonder l'opération 267 afin que les travaux puissent commencer dans les meilleurs délais.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative pour abonder l'opération « Office du Tourisme ».

OBJET : Décision modificative n° 11 – éclairage du Kiosque

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation du kiosque de la commune se terminent. Des devis sont actuellement en cours afin d'éclairer ce kiosque unique en son genre dans les Weppes.

Les devis déjà réalisés font état d'une dépense d'environ 25 000 €. Monsieur le Maire demande donc aux membres présents du Conseil s'ils autorisent la réalisation de ces travaux d'éclairage et s'ils acceptent de prendre 25 000 € sur le chapitre 020 « dépenses imprévues » afin d'abonder l'opération 258 « réfection du kiosque ».

A l'unanimité, les membres du Conseil

- Donnent leur accord à la mise en lumière du kiosque rénové ;
- Autorise la décision modificative n° 11 afin de prendre 25 000 € sur le chapitre «dépenses imprévues » pour abonder l'opération 258.

OBJET : retrait des communes de la Communauté de communes de la Haute Deûle, soit Annoeullin, Provin, Carnin, Allennes les Marais et Bauvin, au 01/04/2020 de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL).

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille a validé le retrait des communes appartenant à la Communauté de Communes de la Haute Deûle, soit Annoeullin, Allennes les Marais, Provin, Carnin et Bauvin.

Vu le décret n° 55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes ;
Vu les articles L5711-1 et L5212 du code général des Collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille en date du 28 décembre 2018 ;

Le Conseil Municipal
à l'unanimité,

- Valide le changement de périmètre de la FEAL suite au retrait des communes d'Annoeullin, d'Allennes les Marais, de Provin, de Carnin et de Bauvin à compter du 1er avril 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité pour la transmission électronique des documents budgétaires

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 15 novembre 2010 avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité notamment les délibérations. Cette année, la commune a transmis également par voie électronique les documents budgétaires suivants : le budget primitif et le compte de gestion notamment.

Or, la convention citée ci-dessus ne couvre pas la transmission électronique de ces documents.

Afin de régulariser cette opération, la Préfecture nous propose de signer un avenant type pour la commune de Fournes en Weppes afin d'inclure l'envoi de ces documents budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention pour la transmission électronique des documents budgétaires.

OBJET : projet de résidence d'artiste de l'école du Clos d'Hespel – demande de subvention

Monsieur le Maire explique que l'école du Clos d'Hespel souhaite faire travailler les enfants sur un projet de « résidence d'artiste » « la musique à la rencontre de tous » avec pour objectif la réalisation d'un conte musical.

Le coût de ce projet est important : 1 500 € et l'école du Clos a demandé à la commune d'examiner la possibilité de lui verser une subvention de 600 €.

Mme Choteau, Adjointe déléguée aux écoles, a examiné cette demande en commission et propose de verser pour ce projet une subvention exceptionnelle de 300 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident le versement d'une subvention de 300 € pour ce projet et insistent sur le caractère tout-à-fait exceptionnel de cette subvention.